

compte rendu de mandat Livry-Info

Voici venu, déjà, le numéro huit de **Livry-Info**.

Ce numéro d'avril est, traditionnellement, celui du bilan, du compte rendu de mandat de l'année écoulée. En urbanisme, dans le domaine des travaux, des affaires sociales, en animation, sans oublier les problèmes scolaires et tout ce qui touche aux finances, vous trouverez dans ces pages le résumé des actions de vos élus.

Pour ce qui touche à l'information, nous savons maintenant qu'une bonne partie de la population de Livry est fidèle à ce bulletin et attend sa parution chaque trimestre, c'est encourageant. Nous essayons, pour notre part, de rendre sa présentation le plus attrayante possible et de trouver un équilibre entre le texte et les illustrations (ce que d'autres appellent "le poids des mots, le choc des photos"), en essayant dans la mesure du possible de photographier chaque événement marquant dans la vie de la commune.

Les associations, même si certaines se plaignent du peu de place qui leur est alloué, ne manquent pas d'user de la possibilité que nous leur offrons de faire connaître leurs réalisations et manifestations.

Enfin, ce bulletin est fait pour vous, lecteurs, et peut-être désirez-vous y voir figurer des choses auxquelles nous ne pensons pas. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées, vos suggestions.

D'avance merci, et bonne lecture.

La Commission d'Information

LE MOT DU MAIRE

Le vote du budget est un des actes essentiels de la vie communale. En l'adoptant le 8 mars dernier, à l'unanimité, le Conseil municipal s'est donné les moyens, pour 1985, de fonctionner et de poursuivre l'équipement du village.

Derrière la sécheresse des chiffres arrivent à maturité de nombreux projets qui verront cette année leur concrétisation : voirie rue de Melun, deuxième tranche de rénovation de l'éclairage public, acquisition de véhicules, centre social...

Ce centre social, qui ouvrira ses portes dans quelques semaines, marque notre volonté de nous donner les moyens de faire face à l'accroissement de l'aide sociale, mais aussi de développer de façon dynamique des actions hors des domaines traditionnels. Toujours, bien sûr, en ayant à l'esprit que ces moyens doivent être à l'échelle de Livry et qu'il serait déraisonnable de vouloir imiter "la ville".

Autre bonne nouvelle, l'action de la municipalité vient de déboucher sur l'installation des "Taxis de Livry". Cela permettra, à des conditions financières intéressantes pour les usagers, de régler au moins en partie l'irritant problème des transports vers l'agglomération melunaise.

Enfin, un sujet de conversation qui revient fréquemment dans le village ces derniers temps, c'est le projet de lotissement des Dragées. Il en réjouit certains, il en inquiète d'autres. C'est normal. Tout le monde ne peut pas être d'accord sur tout. Ce qui l'est moins, c'est la tentative de récupération "politique" de cette affaire par certains, dont les préoccupations sont à cent lieues de la vie à Livry.

Oui à la critique, mais elle doit être constructive et déboucher sur des propositions concrètes. Il ne suffit pas d'être pour tout ce qui est contre, et contre tout ce qui est pour. On ne gère pas une commune avec des "y'a qu'à".

Le Maire,
Claude Forthomme

URBANISME

PROJET DE LOTISSEMENT DES DRAGEES

Après la réunion des habitants de Livry sur le projet de lotissement de la zone des Dragées, la Commission municipale d'Urbanisme a travaillé avec les différents organismes chargés d'en préparer le plan masse. D'ores et déjà, nous pouvons dire que ce projet concernera approximativement 45 lots, dont une dizaine destinés à la location.

Le succès rencontré auprès des enfants d'habitants de Livry intéressés par ce lotissement montre, s'il en était besoin, qu'une telle opération est souhaitable. Près de 25 personnes appartenant à cette catégorie d'acquéreurs potentiels (qui, rappelons-le, sera prioritaire pour l'attribution d'un lot) se sont déjà inscrites. Si l'on y ajoute les personnes ayant des attaches familiales à Livry ou simplement celles ayant eu connaissance de ce projet, ce sont plus de 60 demandes qui ont été reçues en mairie. Nous n'entrerons donc pas dans la polémique des lettres ouvertes : les chiffres parlent.



La zone des Dragées a toujours été définie, au niveau des documents d'urbanisme (Plan d'Occupation des Sols), comme urbanisable sous forme d'opération d'ensemble, même dans les projets antérieurs à 1977 établis par la municipalité dont M. Senet était maire. L'urbanisation de cette zone n'est donc que l'application logique du document d'urbanisme.

Côté calendrier, le projet de plan masse fait actuellement l'objet d'études et sera présenté dans quelques semaines, lorsqu'il aura été affiné, à la Commission extramunicipale. Au moment où ce bulletin paraîtra, les propriétaires de terrains situés dans le périmètre concerné auront été réunis par la municipalité. Dans le même temps, l'aménageur, la S.E.S.M. (Société d'équipement de la Seine-et-Marne, organisme départemental dépendant du Conseil général), commence les négociations en vue de procéder à l'acquisition des parcelles.

En ce qui concerne les personnes intéressées par l'achat d'un lot, une réunion se tiendra courant octobre,

date à laquelle l'état d'avancement du projet nous permettra de définir la surface de chacun des lots ainsi qu'une estimation de prix. Ces données leur permettront de s'engager plus fermement sur leurs options.

Rappelons-le encore, le succès rencontré par ce projet auprès d'enfants de Livry est la meilleure de ses justifications. La municipalité a décidé d'avoir un rôle moteur dans cette opération, elle l'assumera. Gérer une commune, c'est prévoir, dans le respect du cadre des documents d'urbanisme existants. Livry se doit d'avoir une expansion modérée préservant son avenir, personne jusqu'ici, à notre connaissance, ne conteste ce fait. Le reste n'est qu'affaire de négociations entre les parties concernées.

La Commission d'Urbanisme

Concours de maisons fleuries

Le ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et le président du Conseil général de Seine-et-Marne organisent la 27^e campagne "Fleurir la France", qui se déroulera en 1985.

La municipalité de Livry souhaite que des habitants de la commune participent à ce concours. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie le plus rapidement possible afin que leur candidature soit communiquée aux organisateurs.

La commune recherche aussi deux ou trois personnes afin de constituer un jury pour Livry.

M. B.

Transports urbains : Stop !



Après plus de sept mois d'expérimentation, la municipalité de Livry s'est vue dans l'obligation de mettre fin le 1^{er} avril à la liaison par car Livry-Melun qui avait été mise en place, dans un premier temps tous les jeudis, puis une semaine sur deux.

Le nombre de personnes qui, lors de l'enquête préliminaire, s'étaient déclarées prêtes à utiliser ce service nous avait convaincus de la nécessité de ce service pour rompre l'isolement de Livry. Mais au vu de la faible fréquentation (8 personnes dans le meilleur des cas, mais plus souvent 4 ou même 2), il apparaît que la charge financière pour la commune est hors de proportion avec le service rendu (les recettes couvrent à peine la T.V.A.).

Il va falloir chercher des solutions plus individuelles. L'installation récente de deux taxis à Livry pourra peut-être résoudre partiellement ce problème. Néanmoins, si des habitants sont toujours intéressés par un service de transport en commun avec Melun, ils sont priés de se faire connaître en mairie. Nous essaierons de chercher ensemble une solution moins onéreuse pour la commune.

Le traditionnel compte rendu de mandat aura lieu le vendredi 26 avril, à 20 h 30, dans la salle du conseil de la mairie. Venez nombreux écouter vos élus récapituler leurs actions de l'année écoulée et les interroger sur les points qui vous intéressent particulièrement.

CONTRE LA RAGE : VACCINER ET TATOUER

Le printemps est là, la forêt s'habille, le renard guette, et le renard c'est la rage à notre porte.

En 1984, dans le département, 185 animaux porteurs de la rage sont dépistés : 172 renards, 1 fouine, 12 animaux domestiques. 56 communes du nord-est et nord-ouest de la Seine-et-Marne sont touchées. Être conscient du risque, c'est barrer la route du sud à ce fléau. Vaccination et tatouage des animaux domestiques s'imposent.

L'arrêté ministériel du 15 février 1979 rend la vaccination antirabique obligatoire pour tous les chiens de chasse, les chiens non muselés, les chiens tenus en laisse. Mais il y a tous les autres : ceux qui errent, ceux qui vont se promener avec leur maître en forêt... les chats, les chevaux, autant d'espèces contaminantes pour l'homme.

Vaccination et tatouage s'imposent, mais si le budget familial ne peut en supporter la charge, la mairie délivre des bons couvrant le montant des frais de vaccination et tatouage d'un animal par foyer.

O. R.

LA RAGE, UN PEU D'HISTOIRE

1885 : Le monde scientifique est conquis par l'expérience de Pouilly-le-Fort (près de Melun).

Le 6 juillet 1885, Louis Pasteur pratique la première injection du vaccin antirabique sur l'homme. Il tremble ce jour-là, le moment est venu de tenter l'angoissante aventure.

"Le 28 mars 1885 - Je démontre cette année qu'on peut vacciner ou rendre réfractaire à la rage les chiens après qu'ils ont été mordus par des chiens enragés ou des renards... j'ai envie de m'inoculer la rage pour en arrêter ensuite les effets... Inopinément se présentent dans mon laboratoire trois personnes venues d'Alsace : Théodore Vone, un épicier mordu au bras par son propre chien le 4 juillet; Joseph Meister, 9 ans, terrassé par le même chien, mains, jambes, cuisses portent des blessures profondes couvertes de bave... Il est accompagné de sa mère. Cet enfant va mourir... J'hésite." (1)

Le 6 juillet 1885 à 8 heures du soir on inocule sous la peau de l'enfant un extrait de moelle de lapin mort de la rage... Cette nuit-là, anxieux, Louis Pasteur n'a pas dormi.

Le 20 août le petit mordu se porte à merveille. Le 26 octobre 1885, Pasteur fait à l'Académie des Sciences sa communication "Méthode pour prévenir la rage après morsure" : la vaccination antirabique est née.

Le protocole d'expérience signé à Pouilly-le-Fort voit poindre l'apothéose.

(1) Extrait d'une lettre de Louis Pasteur à J. Vercel.

Le prochain ramassage de vieux papiers (papier uniquement, pas de carton) se fera le samedi 4 mai au matin.

Attention au chien !



Dans Livry, de nombreuses personnes se plaignent du nombre de chiens qui sont laissés à eux-mêmes et qui représentent un réel danger pour les enfants qui les approchent sans malice, et même pour les adultes. Déposer ce bulletin municipal dans certaines boîtes aux lettres, c'est soit "Mission impossible", soit "Destination danger".

Le Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance relève que 500 000 personnes sont mordues en France chaque année, dont 60 000 doivent être hospitalisées. Les chiens s'en prennent surtout aux mains (50 000 cas) et au visage (65 000 cas). Propriétaires de chiens, faites un effort pour rendre vos chiens aimables. Tels maîtres, tels chiens.

Ph. B.

Le ramassage des encombrants

Sont compris dans la dénomination encombrants : les cartonnages pliés, attachés, les ustensiles et appareils ménagers au rebut, les sommiers, vieilles ferrailles, etc. En sont exclus les gravats de toute provenance, les carcasses ou pièces détachées de voitures, ainsi que les déchets d'exploitation artisanale, commerciale ou industrielle.

Ces objets doivent être réduits au maximum, à des volumes et des poids raisonnables, pour permettre leur manipulation sans difficulté ni danger par les personnes chargées de l'enlèvement.

Les riverains des voies privées et des sentiers inaccessibles aux véhicules d'enlèvement sont tenus d'apporter leurs "encombrants" en bordure des voies empruntées par ces véhicules. Ces encombrants doivent être rangés sur le trottoir dans un espace aussi faible que possible, afin de ne pas entraver la circulation des piétons.

Prochain enlèvement : lundi 22 avril.



Le chemin du port, sur la route de Chartrettes, a été fermé aux véhicules pour empêcher les dépôts sauvages, mais il permet toujours aux piétons l'accès aux étangs.

FINANCES

Le budget primitif 1985

Le 8 mars 1985, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif 1985. Comme il est de coutume à Livry (c'est malheureusement loin d'être le cas partout), ce budget est l'œuvre de l'ensemble de l'équipe municipale car il a été entièrement élaboré en travail de commission municipale et extramunicipale. Avant le vote, les élus communistes ont tenu à faire une déclaration sur laquelle nous reviendrons en cours d'article.

Quelles sont les lignes directrices ? Elles tiennent en un seul mot : continuité. En effet, les dépenses de fonctionnement ont été comprimées à la limite du possible afin de dégager un maximum d'autofinancement pour les travaux d'investissement :

— L'aide aux associations a été maintenue à son niveau de 1984;

— L'œuvre sociale a été améliorée par l'inscription au budget des dépenses du centre de loisirs pour les enfants;

— Le programme de travaux est à nouveau important (voirie neuve, travaux au cimetière, éclairage public, amélioration des bâtiments communaux, etc.), tout ceci en conservant un niveau d'emprunt raisonnable;

— Le maintien d'une **pression fiscale faible**. Toutefois, nous avons été contraints d'accroître très légèrement (+2%) la pression fiscale de la taxe d'habitation, toutes les autres taxes ne variant pas plus que l'évolution nationale des bases.

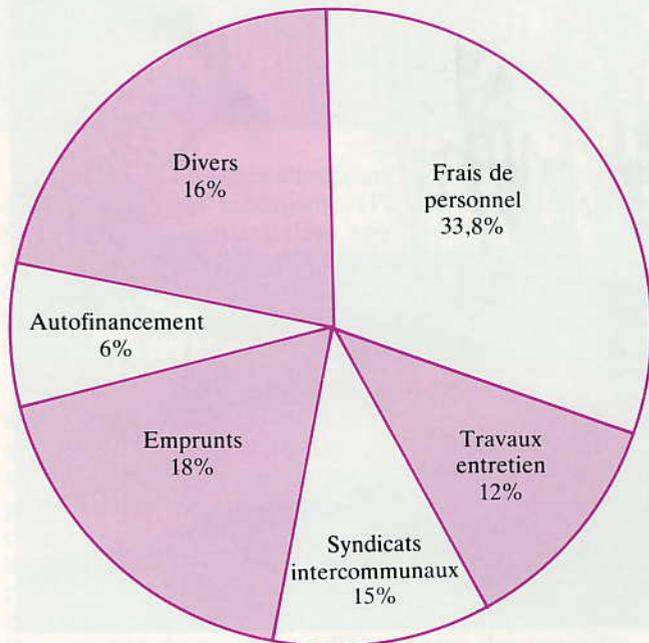
EN CHIFFRES :

Un budget total de 4 418 000 F (+2,2% par rapport au B. P. 84) dont 3 226 000 F en fonctionnement et 1 172 000 F en investissement.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3 218 000 F (+9%)

- Fournitures 117 000 F
- Personnel 1 090 000 F
- Impôts 8 000 F
- Travaux d'entretien 385 000 F

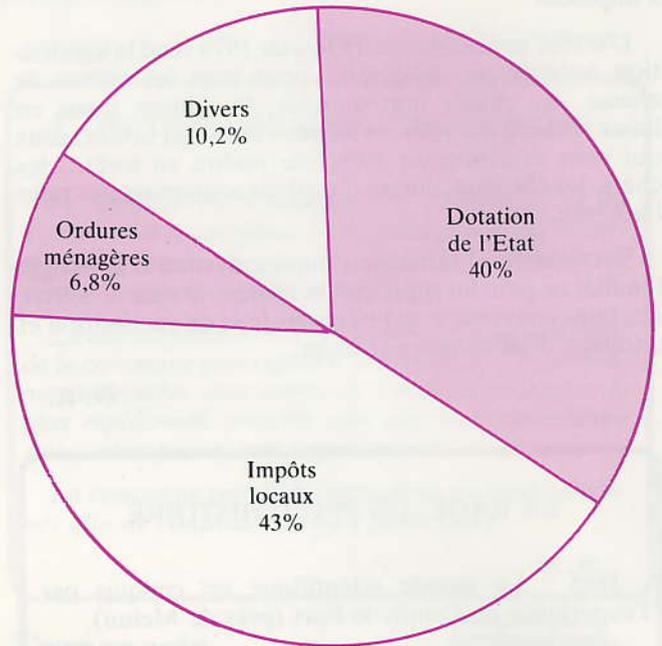


- Participations intercommunales 490 000 F
- Subventions 95 000 F

- Frais de gestion 257 000 F
- Frais financiers 585 000 F
- Autofinancement 190 000 F

Recettes : 3 218 000 F

- Ordures ménagères 220 000 F
- Location d'immeubles 72 000 F
- Produits financiers 60 000 F
- Subventions 109 000 F
- Dotations de l'Etat 1 276 000 F
- Impôts indirects 92 000 F
- Impôts locaux 1 397 000 F



En dépenses, la structure du budget présente peu de changement par rapport à 1984. Les augmentations les plus sensibles sont :

— pour les subventions, +22,6% (une part des subventions avait été repoussée, en 84, au budget supplémentaire);

— pour les frais de gestion, +33% (vient du transport scolaire qui n'avait pas été pris en totalité au B. P. 84), mais diminution de 10% par rapport au budget total 84;

— pour l'autofinancement, +18,8%, chiffre encourageant (c'était le but visé en réduisant les autres dépenses) car il va permettre d'alléger l'endettement.

En recettes, le fait principal est l'inversion de la part de revenu provenant des dotations de l'Etat et de celle provenant des impôts locaux. La réduction de la dotation de l'Etat se traduit par une part des recettes totales qui passe de 44% en 1984 à 40% en 1985.

Elle est due à deux causes :

— la disparition de la dotation pour commune touristique (due à la cessation d'activité commerciale du Domaine d'Artémis);

— la réduction du fonds de péréquation de la taxe professionnelle (due à la réduction de cette taxe par le gouvernement).

L'abaissement de la contribution de l'Etat au fonctionnement a conduit les élus communistes du Conseil municipal à faire une déclaration préalable au vote pour s'élever contre les charges croissantes reposant sur les collectivités locales.

L'équilibre du budget a nécessité la modification de la politique menée jusqu'à cette année par la municipalité en matière de fiscalité locale. Il a été décidé de mainte-

nir constantes trois taxes sur quatre (taxe professionnelle, foncier bâti et foncier non bâti), et de faire progresser légèrement (+2%) le taux de la taxe d'habitation, qui reste cependant, et de loin, inférieure à la moyenne départementale.

Les taux nouveaux des différentes taxes locales sont indiqués dans le tableau suivant, ainsi que la variation de pression fiscale tenant compte de l'évolution nationale des bases d'imposition (+8% en 1985) :

Taxe	1983	1984		1985		Evolution 1984-1985	
	Commune	Commune	Moyenne départementale	Commune	Moyenne départementale	Avec augmentation des bases	Sans augmentation des bases
Habitation	5,45	5,45	11,34	5,56	11,55	+ 10%	+ 2%
Foncier bâti	15,5	15	16,55	15	17,02	+ 8%	+ 0%
Foncier non bâti	88,75	88,75	36,35	88,75	37,18	+ 8%	+ 0%
Professionnelle	15	14,78	—	14,78	—	+ 8%	+ 0%

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget (1 172 000 F) laisse apparaître une diminution de 13% par rapport à 1984, diminution en fait fictive si l'on compare l'investissement prévu en 1985 avec celui réellement réalisé en 1984.

Une nouvelle fois, la commune va faire un effort de modernisation, par la réfection d'un quart de son éclairage public, une voirie neuve rue de Melun, etc. Elle se dotera de matériels pour les services techniques mieux adaptés à des travaux courants (fourgon et camion d'occasion). Le sous-sol de la mairie sera aménagé afin

Recettes	Dépenses	Remboursement capital	Matériel mobilier	Acquisitions foncières	Bâtiments communaux	Voie et plateau scolaire	Eclairage public	Cimetière
Emprunts					100 000	195 000	59 000	15 000
Subventions					15 000	240 000	90 000	
Dotation équipement					25 000			5 000
T.V.A.			70 000	40 000				
T.L.E.		52 000	10 000	80 000	15 000			
Autofinancement		190 000						
TOTAUX		242 000	80 000	120 000	155 000	435 000	149 000	20 000

de recevoir le service social qui sera créé au cours de l'année. Ces investissements nécessitent un emprunt d'environ 400 000 F, tout à fait compatible avec l'état actuel des finances communales.

CONCLUSION

Le budget primitif 1985 est un budget de rigueur qui ne permet aucune dépense superflue. Il fait appel à la participation de tous par une très légère majoration de la pression fiscale. Mais n'est-ce pas le prix à payer si nous voulons poursuivre la modernisation de la commune ?

Comme nos revenus sont pour la plupart liés à l'impôt sur les ménages, ceux-ci ne peuvent croître que de deux manières :

- augmentation des impôts de chacun,
- augmentation du nombre des foyers fiscaux.

Cette deuxième voie, qui répond à une demande très forte de nombreux habitants de Livry, constitue, entre autres avantages, une retombée intéressante de la création d'un lotissement communal. Sans cette possibilité, nous n'aurons plus le choix qu'entre stagner ou payer encore davantage. Cette dernière éventualité étant exclue, les adversaires du développement communal penchent sûrement vers la stagnation et le repli sur eux-mêmes.

Pour l'équipe municipale, le choix est simple (et toujours le même depuis huit ans) : la poursuite du progrès de Livry.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en juillet, août, septembre et octobre 1966 doivent se faire recenser en avril 1985. Il suffit de venir en mairie muni de son livret de famille.



ATTENTION TRAVAUX

L'année 1984 a vu, enfin, l'assainissement de la rue Mouton mené à bien, au grand soulagement des riverains. La remise en état des bas-côtés par la D.D.E. sera effectuée prochainement.

Le secteur de la gare, lui aussi, s'est modifié agréablement au cours de l'année écoulée : voirie du passage à niveau au virage, abords aménagés par la création de parkings, de massifs, plantations, etc. De plus, la mairie est en cours de négociations avec la S.N.C.F. pour acquérir le triangle où se trouve le grand marronnier. Cette partie sera nettoyée et bénéficiera d'un aménagement paysager.

1984 aura été aussi l'année de la première tranche de rénovation de l'éclairage public, que chacun peut apprécier.

Dans les bâtiments communaux, on notera surtout les travaux dans le clocher de l'église et l'électrification de la cloche, dont vous pourrez suivre la suite de l'historique en dernière page, grâce aux recherches de M. le curé. -

En ce printemps de 1985, différents travaux sont en cours ou ont déjà été réalisés :

— le drainage de la partie neuve du cimetière est terminé, et une première tranche de plantations y sera effectuée;

— la modernisation de l'éclairage public se poursuit avec la rue des Juifs (deux lampes au lieu d'une), rue des Chanois, rue de Melun. Le chemin de la Garenne est en cours d'équipement et tous les piétons, comme les automobilistes, qui l'empruntent seront heureux de voir la sécurité améliorée dans ce secteur.

A l'automne (septembre-octobre) débiteront les travaux de voirie de la suite de la rue de Melun, du virage



au bas de la rue de la Rochette. La suite de l'aménagement du plateau d'évolution scolaire est également prévue.

Enfin, la D.D.E. à l'intention d'effectuer des plantations des deux côtés du C.D. 39, sur toute sa longueur.

La Commission des Travaux

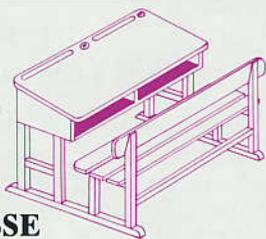
Il a été décidé la création d'une Commission du cimetière, chargée de travailler sur tout ce qui concerne ce sujet : aménagement, prix et renouvellement des concessions, établissement d'un plan, etc.

En feront partie, pour la mairie, Mmes Buchet, Jean Sergenton, M. Bolle. Egalement Mme Flament et M. Marchand. Si vous désirez vous joindre à eux, contactez la mairie. Les réunions se tiendront le jeudi après-midi.



La rue de Melun en travaux.

AFFAIRES SCOLAIRES



FERMETURE DE CLASSE

Après notre entrevue avec l'Inspecteur d'académie, il avait été convenu que la fermeture de classe serait suspendue si le nombre d'enfants inscrit pour la rentrée 85 atteignait 108.

La commission paritaire qui statue sur les fermetures s'est réunie le lundi 18 mars et nous n'avions que 99

enfants inscrits. Il est donc désormais certain que l'école primaire de Livry ne comptera que quatre classes, dont deux à double niveau : C.E. 1-C.E. 2 et C.E. 2-C.M. 1.

Quelques précisions sur la situation de l'enseignement primaire et maternel en Seine-et-Marne à la rentrée 85 : le nombre de postes créés va être très inférieur aux besoins existants. L'Inspection académique va donc déplacer 120 postes pour combler les besoins les plus criants, mais au détriment d'écoles comme la nôtre qui fonctionnent dans de bonnes conditions.

Cependant, la moyenne d'enfants par classe sera de 25 pour l'année 85-86, mais il faudra rester vigilant et parents d'élèves et enseignants sont prêts à agir fermement pour obtenir une réouverture de classe dès que cette moyenne augmentera.

La Commission Scolaire



Les enfants du C.M. 1 à la patinoire.

AFFAIRES SOCIALES

POUR OU CONTRE LES T.U.C. ?

Ces travaux d'utilité collective dont tout le monde parle, en bien ou en mal, qu'est-ce au juste ?

Il s'agit, pour des jeunes sans emploi entre seize et vingt et un ans, et uniquement sur la base du volontariat, d'effectuer des travaux au profit d'une collectivité locale ou d'une association. Ces travaux, à raison de vingt heures par semaine, sont rémunérés par l'Etat 1200 F par mois, une indemnité facultative de 500 F maximum à la charge de l'employeur venant éventuellement s'y ajouter.

Après avoir en priorité contacté les jeunes chômeurs de la commune, sans résultat, la mairie de Livry a embauché deux T.U.C. Derrière ces initiales impersonnelles se cachent Fabienne, vingt ans, qui étoffe de son sourire et de sa bonne volonté les services administratifs, et Pascal, dix-huit ans, qui prête main-forte aux employés communaux dans les travaux de toute nature qu'ils sont amenés à effectuer. Ils bénéficient de l'indemnité supplémentaire. ▶



Fabienne.

A aucun moment nous ne leur avons fait miroiter une embauche définitive à l'issue de leur contrat, mais s'ils donnent satisfaction, ils sont assurés que nous les aiderons au maximum. En attendant, ils acquièrent auprès du personnel en place la formation dont ils ont besoin.

Pour ou contre les T.U.C. ? Demandez-leur, à eux, ce qu'ils en pensent.

Ph. B.



Pascal.

Pensez à vos vacances

La mairie reçoit en permanence de la documentation sur des organismes ou centres de vacances, pour les jeunes comme pour les adultes. Si vous êtes à court d'idées, tous ces dépliants sont à votre disposition à la mairie : venez les consulter.

DU NOUVEAU POUR LES AIDES MENAGERES

La Commission Sociale, après délibération du Conseil municipal, vous informe qu'à dater du 1^{er} juin 1985, le service d'aides ménagères fera partie de ses attributions et ne sera donc plus géré par l'A.D.A.M.F.E.R. et la F.A.S.S.A.D.

Il faut rappeler que l'aide ménagère, s'inscrivant dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées, est basée sur l'attribution au bénéficiaire d'un nombre d'heures dont la rémunération est prise en charge, pour une part variable selon les ressources, soit par une caisse de retraite, soit par l'aide sociale et par l'intéressé.

La Commission Sociale souhaite étendre ce service à des personnes qui actuellement ne peuvent en bénéficier (personnes âgées ayant des revenus supérieurs au plafond, personnes ayant des problèmes de santé momentanés, handicapés physiques...).

Nous attirons l'attention des bénéficiaires actuels sur le fait que le changement de statut du service n'entraînera pour eux aucun changement : l'aide ménagère sera effectuée de la même manière et par le même personnel.

La Commission Sociale

Une plaquette énumérant tous les services et toutes les actions existant dans le domaine social, et les conditions et moyens pour en bénéficier, sera prochainement éditée et distribuée par la mairie.

BOURSE AUX VETEMENTS

La bourse aux vêtements était ouverte les 9 et 10 mars dernier. Le Bureau d'Aide Sociale remercie toutes les personnes qui ont bien voulu s'associer à la réussite de ces journées, en aidant à l'organisation ou en venant vendre ou acheter des vêtements.

La salle du restaurant scolaire se prête très bien à cette manifestation et les visiteurs ont apprécié et même fait des compliments.



La Bourse aux vêtements au restaurant scolaire.



Le repas du B.A.S., le 9 décembre dernier.

VOYAGE DES ANCIENS

Cette année, le voyage est prévu le jeudi 6 juin, sur les bords de la Loire, avec visite de plusieurs châteaux et de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux.

Les invitations seront distribuées fin avril : nous demandons aux personnes intéressées de retourner le plus rapidement possible le volet destiné à la réponse au B.A.S.

L. B.

Tous les deux mois, le Centre département de lutte contre la pollution analyse l'eau du robinet de Livry et procède à des examens physicochimiques, et bactériologiques approfondis. Le résultat en est, à chaque fois : eau de bonne qualité.

POUR LES CHOMEURS, LA FIN DU POINTAGE

En mai prochain, une partie des services de l'Agence nationale pour l'emploi de Melun sera informatisée.

Dorénavant, le 20 de chaque mois, l'A.S.S.E.D.I.C. enverra à l'intéressé, au lieu que celui-ci aille pointer, une carte d'actualisation qu'il devra remplir, dater, signer et renvoyer à l'A.N.P.E. avant le 25. Si sa réponse n'est pas parvenue le 30, il recevra une carte de relance. En cas d'absence de réponse, la radiation sera automatique.

Les éléments de cette carte seront exploités par l'A.N.P.E. et transmis aussitôt au fichier magnétique de l'A.S.S.E.D.I.C.

Avec chaque carte d'actualisation, le demandeur d'emploi recevra un imprimé de changement de situation qu'il devra remplir et renvoyer systématiquement.

“Je vous salis ma rue, Pleine de paperasses...”

On me pardonnera cette contrepèterie un peu facile, mais comment s'empêcher de penser que telle était la prière du soir de certains candidats aux récentes élections cantonales. On a vu avec quelle profusion d'affiches (payées par qui ?) ils ont défiguré les environs — Livry a eu sa part, ne parlons pas de Melun. Quand il s'agit de grappiller quelques voix supplémentaires, tout est bon.



Les employés communaux ont passé une vingtaine d'heures à essayer d'éliminer cet affichage sauvage, heures qui seront d'ailleurs facturées aux candidats en question.

Il est dommage que les colleurs n'aient pas gardé un peu de courage, et de simple bon sens, pour décoller et effacer ainsi les traces de la bataille électorale.

Ph. B.

Vous avez peut-être chez vous des jeux, de société ou autres, pour enfants et dont vous ne vous servez plus. Ils feraient sans doute le bonheur du centre de loisirs du mercredi. Si vous souhaitez lui en faire don, contactez la mairie. Merci d'avance.

Objets trouvés

La mairie dispose d'une importante collection de clés, montres, lunettes, parapluies, gourmettes ou autres objets qui sont rarement réclamés. Si vous égarez quelque chose, venez demander à l'accueil si une bonne âme ne l'a pas rapporté. Mme Pezzot se fera une joie de fouiller pour vous dans son tiroir aux trésors.

ANIMATION

Le débroussaillage se poursuit : vous avez pu constater que toute la pointe entre les Uselles et le Domaine d'Artémis est désormais libre de ronces, taillis... et ordures diverses. Il reste encore à abattre quelques arbres pour éclaircir le sous-bois. Gageons qu'avec le retour du printemps et de la verdure les riverains apprécieront le changement. Comme l'an passé, le bois coupé sera réparti entre les participants. Comme l'an passé également, un méchoui leur sera offert par la municipalité, le samedi 8 juin.

Pour la prochaine saison, nous pensons nous attaquer au nettoyage du parc Armand-Vivot (bois de la Garenne) et à l'aménagement de la cave de la Villa du Nil. Il s'agit d'une magnifique salle voûtée d'environ 20 mètres sur 6 qui, après quelques améliorations, conviendra parfaitement pour de petits concerts, des expositions, etc. Elle peut accueillir de 60 à 80 personnes environ.

Tronçonneuse ou truelle, il y aura donc à faire pour les volontaires !

Le Bric-à-brac, temps fort de la saison animation, malgré une météo incertaine, a connu un grand succès, tant du côté chineurs-brocante que du côté pot-au-feu, ainsi que des jeux et animations variés qui étaient proposés. Des échos venant de communes voisines nous ont confirmé la réussite de la formule, et divers appels reçus en mairie s'inquiètent déjà de la date du prochain : elle n'est pas encore fixée.

Pour en terminer avec 1984, rappelons que diverses plantations ont été effectuées à l'automne en différents points du village par les bénévoles du samedi matin.

En 1985, un des principaux soucis de la Commission extramunicipale d'Animation sera de trouver une nouvelle formule pour remplacer le Comité des fêtes. En effet, celui-ci a décidé, suite à une série de manifestations qui n'ont pas rencontré le succès escompté, de se mettre en sommeil. Il a donc demandé à la Commission



Livry bric-à-brac, le paradis des chineurs.

d'Animation de reprendre le flambeau provisoirement. Un certain nombre de personnes semblent être prêtes à donner une impulsion nouvelle et, dans les jours qui viennent, la nouvelle structure sera connue. D'ores et déjà, nous pouvons annoncer que la fête du 14 juillet sera, cette année, remaniée et rapatriée sur la place de l'église, avec suppression du feu d'artifice, mais avec retraite aux flambeaux, repas en plein air et bal sous les marronniers.

Enfin, les Jeux intervillages auront lieu le dimanche 5 mai, non pas à Livry mais à La Rochette. Livry, ayant gagné l'an passé, se doit d'y envoyer une équipe solide. Tous ceux qui désirent participer doivent se faire connaître en mairie le plus rapidement possible : nous avons besoin de cavaliers, de patineurs à roulettes de plus de quinze ans, etc.

La Commission d'Animation



Un méchoui dans la bonne humeur.



De nouvelles têtes derrière le zinc de "l'Ermitage", place de l'église. M. et Mme Becher, successeurs de M. et Mme Mayeux, ont décidé d'apporter quelques transformations à leur établissement (création d'une terrasse sur l'arrière), tout en continuant à assurer le café, le tabac (bientôt) et la presse. On peut également désormais, grâce à eux, faire son loto sans quitter Livry.

De plus, M. Becher a l'intention de faire un peu de restauration, en débutant par un plat du jour le midi. Souhaitons-leur la bienvenue à Livry et une clientèle nombreuse.

ETAT CIVIL

Naissances :

TROHEL Isabelle	le 03-03-1984
JAILLANT Olympe	le 07-04-1984
BERTRAND Audrey	le 22-04-1984
DELIN Laetitia	le 09-05-1984
BANDINI Romain	le 16-05-1984
GAUTHIER Marion	le 20-09-1984

Mariages :

DUCAT Hervé et FONTAINE Jacqueline	le 09-06-1984
OLIVIA Alain et LIEGEOIS Evelyne	le 16-06-1984
LAURY Philippe et BERTHELEMY Anne	le 23-06-1984
ROUCHON Olivier et DESBORDES Noëlle	le 26-06-1984
MEDEIROS José et CADIET Françoise	le 07-07-1984
MARTIN Jean-Luc et PLUCHON Corinne	le 07-07-1984
TOUCHARD Patrice et GAUTHIER Micheline	le 28-07-1984
TEROL Jacques et GREIFFITHS Catherine	le 01-09-1984
GOMBERT Christian et BONNAIRE Florence	le 13-10-1984
WEYL Marcel et BAILLY Françoise	le 24-11-1984

Décès :

ALLEGRE Marie	le 05-01-1984
---------------	---------------

BELLARIA François	le 05-02-1984
LE GATELOIS Marguerite, veuve Waechter	le 17-03-1984
MARTIGNON Marie	le 18-04-1984
VIVOT Andrée	le 27-04-1984
ANTONINI Angelo	le 09-05-1984
DE MOLIA Jean-Louis	le 20-05-1984
PROU SUZANNA, veuve Operiol	le 06-06-1984
COUELLE Marcelle	le 14-06-1984
STRAGIER Frédéric	le 20-06-1984
GARNIER Gaëlle	le 22-06-1984
PERRIARD Régina	le 26-06-1984
GAUTHIER Léa, veuve Aufrère	le 27-10-1984
LAVOUIRA Zenaïde, veuve Moraschinelli	le 10-11-1984
COUILLARD Adrien	le 11-11-1984
KIRSCH Marguerite	le 03-12-1984
MORISSE Berthe, veuve Norrois	le 23-12-1984
VENET Anne, veuve Rethoré	le 31-12-1984

les taxis de livry-sur-seine

TOUTES DISTANCES

JOUR ET NUIT

TÉL 409 00 00 ou 452 09 39

RELIÉ DIRECTEMENT A LA VOITURE

R M en cours

77 530 LIVRY-SUR-SEINE

Le bloc-notes...

A.P.A.A.L.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 20 avril à 15 heures, à la Villa du Nil. A cette occasion seront évoquées les propositions de l'A.P.A.A.L. pour le second trimestre 85 :

- le samedi 27 avril, en collaboration avec l'A.L.J.E.C., récital Jacques Poustis;
- le dimanche 5 mai, journée escale en forêt de Fontainebleau;
- le vendredi 21 juin, Fête de la musique avec concert.

NOUVELLES PAROISSIALES

Nouveau son de cloche. Pour en terminer avec la cloche nouvellement électrifiée, voici un texte authentique qui répond à la question posée dans le dernier "Livry-Info" à son sujet.

"Bénédictio de la cloche - L'an mil huit cent vingt, le 20 novembre, en vertu de la permission spéciale à moi accordée par Mgr l'Evêque de Meaux, j'ay béni la cloche destinée pour les services divins dans cette paroisse, et offerte par tous les fidèles habitant la commune de leurs propres deniers. Elle a été nommée Marie par Monsieur Antoine de Vallette, Chevalier et Maire de cette commune et Dame Marie Adélaïde de Lorieu son épouse. La cérémonie faite en présence de toutes les autorités de la commune et de tous les fidèles dont les uns ont signé, les autres ont déclaré ne le savoir."

Suivent les signatures :

Vallette - Le Chevalier Vallette - Charles Vallette - Ratier - Germain - Illisible - Roland - Letot - Silvestre - A. Chailliot - Danovègue - J. Joubici - Desisse - Mr Grégoire - Pierre Edme Depré - Pierre Jacques Ratier - P. Pinquet - Lejeune, curé.

Cette cloche n'est donc pas celle d'avant la Révolution, supposée fêlée et refondue. Elle fut, comme presque toutes les cloches de la région, descendue du clocher et envoyée à l'Hôtel de la Monnaie, à Paris.

Il s'agit donc d'une toute nouvelle cloche, offerte par les habitants et probablement coulée sur place, par des spécialistes itinérants, comme cela se faisait à cette époque. On creusait un trou sur la place, on y plaçait le moule contenant une cloche en cire. L'airain (bronze et étain) était mené à ébullition

dans un four en terre glaise, construit près du moule, et au moment voulu (c'est le secret des fondeurs de cloches), au moyen d'une grande perche, on poussait un bouchon de glaise, et, en cinq secondes, la cloche était coulée.

Que Marie-Adélaïde sonne longtemps plus nos joies que nos peines.

La Communion privée sera célébrée à Livry le jeudi 16 mai à 9 h 30 (jeudi de l'Ascension) et la Profession de foi le dimanche 2 juin à 10 h 15. Quant à la Confirmation, c'est M. le Vicaire général Pouyé qui la donnera aux enfants de Livry le dimanche 9 juin à 11 h 30.

LA CHESNAIE

Calendrier du 2^e trimestre 1985 :
— car pour Carrefour, départ 13 h 30 du Foyer-Résidence, prix 12 F : les lundis 6/5 et 3/6;
— anniversaires, à 15 h 30 : les mercredis 24/4, 22/5, 26/6;
— repas A.R.P.A.C., à 19 h 30 : le vendredi 31/5, l'Alsace;
— soirée rétro, à 20 h 30 : le vendredi 10/5, 1935;
— sorties A.R.P.A.C., le samedi 20/4, Laon-Reims; le mercredi 12/6, Florilys à Orléans;
— causeries Jacques-Raillard, à 15 h 30 : le 14/5, Marcel Achard;
— spectacle, à 15 h 30 : le 8/6, Violette Fournier;
— exposition de peinture, du 10 au 19/5 : Marie-Antoinette Ranson et Bernard Grillot (vernissage vendredi 10 à 18 h); du 31/5 au 9/6 : Madeleine Baumann (vernissage vendredi 31/5 à 18 h).

A.L.J.E.C.

Prochaines manifestations à l'A.L.J.E.C. : le Music-Hall du 28 avril. Venez en famille applaudir les "artistes" de Livry. (Pour le 28 avril, nous cherchons une très grande tente de camping - 8 places - pour servir de coulisses; adressez-vous à M. Perrier, Mme Jean ou M. Bailly - merci.)

Le week-end de l'Ascension, du 16 au 19 mai, le foyer Gaston-Magat accueillera le 7^e salon d'art de l'A.L.J.E.C. Le peintre d'honneur sera Joseph Alfonsi, un fidèle depuis le premier salon.

La Saint-Jean, elle, est prévue le samedi 15 juin.

Club des anciens... non ! Club de l'amitié.

Jeunes retraités, ou non, vous qui ne travaillez plus, ou ne travaillez pas, un après-midi par semaine, c'est possible à réserver.

Un club ? Qu'est-ce que c'est ?

— Une rencontre d'amitié où l'on apprend à se connaître.

— Un petit dérivatif dans votre vie de retraités.

Ce n'est pas, comme certains le pensent, une rencontre de vieux qui bavardent.

Vous qui avez 55, 60 ans, vous vous dites trop jeunes pour venir au Club, mais c'est vous les "trop jeunes" qui devez prendre la relève, et qui en ferez une rencontre de jeunes. Il y en a déjà quelques-uns. Il y a beaucoup de choses à faire, ne restez pas repliés sur vous-même. Et parmi vous, il y a bien des personnes qui pourront prendre la tête de ce Club qui a déjà 10 ans, et vous le rajeunirez.

Essayez, la place est à prendre.

La toute récente soirée costumée sur le thème de l'Espagne a été un succès, de nombreux couples étaient costumés et la sangria a coulé à flots. Nous rappelons que ces soirées récréatives (Choucroutes, Soirée Auvergnate, etc.) nous permettent de financer les activités de toutes les sections de l'A.L.J.E.C., ainsi que les travaux d'agrandissement, dont les fondations sont coulées : les murs vont monter, avis aux maçons amateurs.

KERMESSE SCOLAIRE

Une date à retenir : le samedi 22 juin.

La kermesse se prépare activement. Nous sommes à la recherche de lots de toute nature (conserves, bonbons, gâteaux secs, jouets, stylos, etc.). Nous comptons sur vous. Ces lots sont à déposer soit au restaurant scolaire, auprès de Mme Lauerjion, soit aux écoles primaire ou maternelle. Merci.

TELEPHONES UTILES

Clos Notre-Dame	068.11.20
Foyer-Résidence	
La Chesnaie	068.25.21
Agence postale	068.50.00

Composition et impression
ICN PUBLICIVIT 543.38.20

Scans Cl.Pestourie.